

MAIRIE DE BRUNIQUÉL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 mai 2022 à 20 h 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : Mme Christiane SOULIÉ, Maire

Étaient présents : MM. SOULIÉ, BASSE, CÔME, ARMAND, COMBALBERT, GRIMAL, DAURE, POURRIOT, BOSCH, MERCIÉ. **Absentes excusées :** Mr CAVALLI a donné procuration à Mme ARMAND, Mme BUADÈS a donné procuration à Mr DAURE, Mme DANGLA a donné procuration à Mme POURRIOT, Mr SOLEIL a donné procuration à Mme SOULIÉ. **Absentes non excusées :** Mme DAVOULT. **Secrétaire de séance :** Mme GRIMAL Chantal

Objet : Périmètre délimité des abords de la grotte de Bruniquel.

Mme le Maire rappelle que le site archéologique de la grotte de Bruniquel est classé au titre des Monuments Historiques depuis le 3 décembre 2021.

Il convient que le Conseil Municipal se prononce quant au périmètre de protection des abords de la grotte. La Direction Régionale des Affaires Culturelles préconise une protection autre que le périmètre de 500 mètres autour de la grotte (périmètre vaste et difficilement compréhensible).

Aussi, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuve le périmètre des affaires Culturelles suivant : A l'Ouest et au Nord de suivre la limite communale qui se traduit par la rivière Aveyron en son centre, à l'Est, de traverser la D115 dénommé route de Penne, de longer la limite Est de la parcelle 29 (section OB), rejoignant ainsi le chemin communal D1 dénommé route de Vaour en l'incluant, Au Sud, suivre le chemin communal D1 dénommé route de Vaour en l'incluant jusqu'aux limites Sud des parcelles 19, 21, 846 et 875 (section OB), suivre la limite Nord de la parcelle 166 section OB et en son angle Nord-Ouest, traverser le chemin et tracer une ligne droite d'Est en Ouest, traversant les parcelles 167, 15, la D 115, 935, 803 et longeant la parcelle 3 dans sa partie Sud rejoignant ainsi les limites de l'Aveyron tel que définies au début de l'énoncé. Ce périmètre prend en compte la zone de drainage de 105 mètres, le contexte Karstique existant et l'analyse paysagère et architecturale.

Ainsi : « est protégé au titre des abords, l'ensemble d'immeubles désignés ci-dessus, en ce qu'ils forment un ensemble géologique cohérent avec la grotte de Bruniquel et sont susceptibles de contribuer du fait de la topographie et du fonctionnement du système hydrogéologique auquel appartient la cavité, à sa conservation et à sa mise en valeur ».

Le périmètre des abords de la grotte permettra donc une consultation de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine sur les dossiers de demandes d'autorisation de travaux tant du point de vue du Code de l'Urbanisme que du Code du Patrimoine et l'Architecture des Bâtiments de France émettra un avis conforme.

Objet : Projet d'achat d'une partie de la parcelle E 959.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mr et Mme MALPEZZI souhaitent vendre le presbytère de Saint Maffre (parcelles E 958 et E 959). Cet achat présente un intérêt pour la commune car une partie de la parcelle E 959 jouxte l'église de St Maffre et une porte de la sacristie de l'église donne directement sur ce terrain. Mme le Maire propose de discuter de l'opportunité d'acheter une partie de la parcelle E 959.

Après en avoir délibéré, les représentants du Conseil Municipal à la majorité des membres présents :

- Approuve le projet d'achat d'une partie de la parcelle E 959
- Charge Mme le Maire de faire intervenir un géomètre expert afin de délimiter une superficie de la parcelle
- Charge Mme le Maire de convenir d'un prix de vente avec Mr et Mme MALPEZZI qui sera présenté et voté au prochain Conseil Municipal.

Objet : Tarifs des loyers conventionnés au 1^{er} juillet 2022.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} juillet 2022, il convient de réviser les loyers des logements conventionnés (selon l'évolution de l'IRL du 2^{ème} trimestre 2021 par rapport à l'IRL du 2^{ème} trimestre 2020, soit +0,42 %).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, DÉCIDE :

- Augmenter le prix des loyers des logements conventionnés, à compter du 1^{er} juillet 2022 comme suit :
 - Maison Gardia studio 192,80 €
 - Maison Gardia T3 287,20 €
 - Conciergerie T2 249,04 €
 - Conciergerie T3 314,31 €

Objet : Augmentation d'échelon des CDD et CDI de droit public.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'en raison de l'augmentation du SMIC et de l'indice minimum de rémunération au 1^{er} mai 2022, il convient de revoir les indices de rémunération des trois agents de droit public contractuels qui sont rémunérés en dessous de l'indice minimum.

Mr Roland BUC en contrat déterminée jusqu'au 13 juin 2022 (indice brut actuel : 371 et indice majoré actuel : 343), Mme Cécile CARRIÉ en contrat à durée déterminée jusqu'au 09 octobre 2022 (indice brut actuel : 356, indice majoré : 343), Mme Anne COLLIN VENEKAS en contrat à durée déterminée jusqu'au 15 décembre 2022 (indice brut actuel 371, indice majoré 343), Mme Lucie TORRI en contrat à durée indéterminée de droit public (indice brut actuel : 378 et indice majoré : 348) sont concernés par cette augmentation de l'indice de rémunération.

A compter du 1^{er} mai 2022, l'indice de rémunération minimum brut passe de 382 et l'indice majoré à 352.

Les membres du Conseil après avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTENT l'augmentation de rémunération pour les contractuels de droit public de la commune de Bruniquel à compter du 1^{er} mai 2022 tel que : Roland BUC, nouvel indice brut 382 et nouvel indice majoré 352. Cécile CARRIÉ, indice brut 382 et nouvel indice majoré 352, Anne COLLIN VENEKAS, indice brut 382 et nouvel indice majoré 352, Lucie TORRI, indice brut 382 et nouvel indice majoré 352. **CHARGENT** Mme le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires suite à cette augmentation de l'indice de rémunération et autorise Mme le Maire à signer les avenants des contrats de travail.

Objet: Ouverture des chemins de randonnée pour Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes Quercy Vert – Aveyron est compétente en matière de création et de gestion des sentiers de randonnées.

Toutefois, pour permettre la création et le balisage de nouveaux itinéraires, les communes doivent garantir la libre circulation sur les chemins ruraux et parcelles communales grevés par lesdits itinéraires.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de valider le principe d'intégration au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnées eu Tarn et Garonne (PDIPR), des chemins de petites randonnées ci-après énoncés et dont le descriptif figure aux plans ci-joints.

Ces nouveaux chemins, parcelles ou portions d'itinéraires font parties de circuits de randonnées sur la commune déjà inscrit au PDIPR.

Ces nouveaux éléments d'itinéraires concernent les circuits de randonnées suivant :

- « PR4 Circuit de Cabéou » d'une longueur de 10,2 km.
- « PR5 Circuit des Moulins » d'une longueur de 12,5 km.
- « PR6 Circuit Notre-Dame » d'une longueur de 3,5 km.
- « PR8 Circuit des Sept Perdrix » d'une longueur de 18,9 km.
- « PR9 Circuit des Rennes » d'une longueur de 5,4 km

Descriptif des itinéraires de la Commune à inscrire au PDIPR :

N° tronçon	N° parcelle	N° section	PR	Nom de la voie	Longueur
1	56	G	PR4,5,6,8 et 9	Commune de Bruniquel	44
2			PR4,5,6,8, et 9	Rue Ste Valéry	38
22			PR 5	Chemin de la carrière	1020
23			PR5	Chemin de Gratebiau	402
25	959	G	PR 5 et PR 9	Commune de Bruniquel	461
26	1216	G	PR 5 et PR 9	Commune de Bruniquel	977
22			PR 9	Rue Ste Valéry	207

Descriptif total des itinéraires des circuits sur la commune :

PR 4 circuit du Cabéou

N° tronçon	N° parcelle	N° section	PR	Nom de la voie	Longueur
1	56	G	PR4	Commune de Bruniquel	44
2			PR4	Rue Ste Valéry	38
3			PR 4	Promenade du ravelin	196
4			PR4	Vieux sentier	147
5			GR	Chemin du Port	373
6			GR	RD 1 ^E Rte de Gaillac	81
7			GR	RD 115	79
8			GR	CR d'Embarre aux Ports	142
9			PR 4	CR d'Embarre aux Ports	1540
10	773	A	PR 4	Commune de Bruniquel	236
11	450	A	PR 4	Brian Gilles (privé) Lioujas 13 rue de fonteilles 12 470 La Loubière	36
12	449	A	PR 4	Raynal Monique (privé) 148 Cazals 82 140 Cazals	36
13	448	A	PR 4	Robert Pierre (privé) 25 rue St Saens 31300 Toulouse	42
14	447	A	PR 4	Teulières Jean-Claude Teulières Evelyne (privé) 1115 rte de Monclar D 32 Puygaillard 82800	34
15				Commune de Penne	4560
16			PR 4	Chemin de Las Soulières au Port	1210
17			GR	Chemin de Las Soulières au Port	374

PR 5 circuit des Moulins

N° tronçon	N° parcelle	N° section	PR	Nom de la voie	Longueur
1	56	G	PR 5	Commune de Bruniquel	44

2			PR 5	Rue St Valéry	38
3			PR 5	Promenade du Ravelin	196
4			PR 5	Chemin piétonnier	144
5			GRP	Rue de la Fontaine à l'Aveyron	58
6			GRP	CR dit de la Rivière	530
7			GRP	CR des Estournels à Bruniquel	816
8			GRP	RD 115	30
9			GRP	VC n°5 dite des Estournels	304
10			GRP	CR de Foun Caoudo à Bruniquel	581
11			GRP	RD 115 E	157
12			GRP	VC n°15 de Montricoux à Bruniquel	528
13			GRP	CR dit du Moulin des Bordes	925
14			GRP	VC n°15 de Montricoux à Bruniquel	1770
15			GRP	RD 115	
16			GRP	RD 32	63
17			GRP	RD 964 de Montricoux à Gaillac	177
18			GRP	CR n°13 dit du Bugarel	417
19			GRP	RD 32	72
20			GRP	CR n°25 de Montricoux à St Maffre à Bruniquel	2420
21			GRP	VC n°3 dite de St Maffre	181
22			PR 5	Chemin de la Carrière	1020
23			PR 5	Chemin de Gratebiau	402
24			PR 5	Voie communale n°1 de Bruniquel à Monclar	34
25	959	G	PR 5	Commune de Bruniquel	461
26	1216	G	PR 5	Commune de Bruniquel	619
27			PR 5	Voie communale n°1 du Pech Chemin de Combe Labertou	306
28			PR 5	Route Georges Gandil	10
29			PR 5	Rue St Roch	215
30			PR 5	Promenade du Ravelin	128

PR 6 circuit de Notre Dame

N° tronçon	N° parcelle	N° section	PR	Nom de la voie	Longueur
1	56	G	PR 6	Commune de Bruniquel	44
2			PR 6	Rue St Valéry	38
3			PR 6	Promenade du Ravelin	10
4			PR 6	Rue de l'Hôpital	79
5			PR 6	Place de l'Horloge	17
6			PR 6	Rue du Mazel	53
7			PR 6	Rue du Château	4
8	5	G	PR 6	Commune de Bruniquel	15
9	4	G	PR 6	Commune de Bruniquel	85
10	1	G	PR 6	Commune de Bruniquel	236
11	1053	G	PR 6	Commune de Bruniquel	23
12	1087	G	PR 6	Commune de Bruniquel	20
13			PR 6	Chemin rural des Gardes à Bruniquel	1040
14			PR 6	VC n°5 dite des Estournels	458
15	1216	G	PR 6	Commune de Bruniquel	650
16			PR 6	VC n°1 dite de Pech Chemin de Combe Labertou	306
17			PR 6	Rte Georges Gandil	10
18			PR 6	Rue St Roch	215
19			PR 6	Promenade du Ravelin	128

PR 8 circuit des Sept Perdrix

N° tronçon	N° parcelle	N° section	PR	Nom de la voie	Longueur
1	56	G	PR 8	Commune de Bruniquel	44
2			PR 8	Rue St Valéry	38
3			PR 8	Promenade du Ravelin	10
4			PR 8	Rue de l'Hôpital	79

5			PR 8	Place de l'Horloge	17
6			PR 8	Rue du Mazel	53
7			PR 8	Rue du Château	4
8			PR 8	Commune de Bruniquel	15
9			PR 8	Commune de Bruniquel	86
10			PR 8	Commune de Bruniquel	236
11			PR 8	Brian Gilles (privé) Lioujas 13 rue de fonteilles 12 470 La Loubière	36
12			PR 8	Raynal Monique (privé) 148 Cazals 82 140 Cazals	36
13			PR 8	Robert Pierre (privé) 25 rue St Saens 31300 Toulouse	42
14			PR 8	Teulières Jean-Claude Teulières Evelyne (privé) 1115 rte de Monclar D 32 Puygaillard 82800	34
15	1053	G	PR 8	Commune de Bruniquel	23
16	1087	G	PR 8	Commune de Bruniquel	20
17			PR 8	Chemin rural des Gardes à Bruniquel	1040
18			PR 8	VC n°5 dite des Estournels	10
19			PR 8	CR de Foun Caoudo à Bruniquel	579
20			PR 8	RD 115 E	156
21			PR 8	VC n°15 de Montricoux à Bruniquel	304
22			PR 8	VC n°3 dite de St Maffre	329
23			PR 8	CR dit du Moulin des Bordes	828
24			PR 8	VC n°15 de Montricoux à Bruniquel	1750
25			Commune de Montricoux		2580
26			PR 8	Chemin d'Embarre	186
27			PR 8	CR d'Embarre à Gardes	319
28			PR 8	Chemin des Sept Perdrix	581
29			PR 8	CR de Gardes à Camis Haut	383
30			PR 8	CR de Camis au Chemin de la Reine	1440
31			PR 8	CR n°9 d'Embarre au Port	40
32	773	A	PR 8	Commune de Bruniquel	236
33			Commune de Penne		4560
34			PR 8	Chemin de Las Soulières au Port	1200
35			GRP	Chemin de Las Soulières au Port	369
36			GRP	CR n°9 d'Embarre au Port	151
37			GRP	RD 115	74
38			GRP	D 1 ^E Rte de Gaillac	92
39			GRP	Chemin du port	381
40			PR 8	Chemin piétonnier	147
41			PR 8	Promenade du Ravelin	197

PR 9 circuit des Rennes

N° tronçon	N° parcelle	N° section	PR	Nom de la voie	Longueur
1	56	G	PR 9	Commune de Bruniquel	44
2			PR 9	Rue St Valéry	38
3			PR 9	Promenade du Ravelin	10
4			PR 9	Rue de l'Hôpital	79
5			PR 9	Place de l'Horloge	17
6			PR 9	Rue du Mazel	53
7			PR 9	Rue du Château	42
8			PR 9	Rue des Remparts	45
9			PR 9	Rue Bombe Cul	68
10			PR 9	Place Rocas	59
11			PR 9	Chemin piétonnier	146
12			GR	Chemin du Port	55
13			GRP	CR dit de la Rivière	700

14			GRP	CR des Estournels à Bruniquel	646
15			GRP	RD 115	28
16			GRP	VC n°5 dite des Estournels	303
17			PR 9	VC n°5 dite des Estournels	451
18			PR 9	RD 115 E	82
19			PR 9	RD 964	11
25	1216	G	PR 9	Commune de Bruniquel	977
26	959	G	PR 9	Commune de Bruniquel	289
20			PR 9	CR n°15 de Courlié à Bruniquel Chemin des dolmens	897
21			PR 9	Rte Georges Gandil	8
22			PR 9	Rue Ste Valéry	207

Où ces dispositions et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a la majorité des membres : S'engage à conserver ces chemins pour la randonnée non motorisé ; Autorise l'utilisation de ces chemins pour les utilisateurs agricoles (troupeaux, tracteurs, etc...) ; Autorise le passage de randonneurs sur propriété privé communale selon les tracés présentés ; Autorise le balisage et la signalisation sur lesdits chemins ruraux et parcelles communales selon les normes de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre ; Délègue à Mme le Maire tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délibération.

Objet : Augmentation repas cantine rentrée scolaire 2022

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer pour la prochaine rentrée, le prix de tickets de cantine scolaire qui sont actuellement à 2,90 € pour le ticket enfant et 3,10 € pour le ticket adulte.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la société CRM chargée de la préparation des repas augmente ses tarifs au 1^{er} septembre 2022. Le tarif de la participation à la Communauté de Communes pour le service animation sur le temps de restauration reste inchangé soit 0,25 € par repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE : D'Augmenter le prix actuel des tickets de cantine enfant et des tickets de cantine adulte. A compter de la rentrée scolaire 2022/2023, le tarif sera donc le suivant :

3,10 € pour le ticket enfant - 3,30 € pour le ticket adulte.

Objet : Rétrocession de concession funéraires.

Madame le Maire présente la demande de rétrocession présentée par Mme LOUVEL Françoise, habitant 1591 route de St Maffre à Bruniquel et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont les suivantes :

Titre de concession de terrain 2/2017 du 30 septembre 2017, enregistrée par le service de la publicité foncière et l'enregistrement de Montauban, le 13 octobre 2017 N° 7 du plan du cimetière de Combe Labertou, concession temporaire de 50 ans, au montant de 210 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus spécialement son article L2122-22,8° et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décide :

Cette concession n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, la demande rétrocession de la concession de Mme LOUVEL Françoise est acceptée à partir de ce jour, contre le remboursement de la somme de 190.43 euros (occupation décomptée du 30 septembre 2017 au 31 mai 2022). Cette dépense sera imputée au chapitre 67, article 678 (autres charges exceptionnelles).

Ces dépenses seront imputées au chapitre 67, article 678 (autres charges exceptionnelles).

Fait à BRUNIQUEL, le 103 juin 2022

Le Maire